

Cour de France.fr / Histoire et fonction / Finances et gestion territoriale / Etudes modernes / Pouvoirs et contre-pouvoirs politiques en Auvergne durant l'apanage de Jean de Berry, 1360-1416

Josiane Teyssot

Pouvoirs et contre-pouvoirs politiques en Auvergne durant l'apanage de Jean de Berry, 1360-1416

Article. Source : Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public

Teyssot, Josiane, "Pouvoirs et contre-pouvoirs politiques en Auvergne durant l'apanage de Jean de Berry, 1360-1416", dans Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 23e congrès, Brest, 1992, Les princes et le pouvoir au Moyen Age, pp. 247-260.

Extrait du texte

Jean de France, troisième fils de Jean II le Bon, reçoit l'Auvergne et le Berry en apanage après le traité de Brétigny en 1360. Il y ajoute le Poitou récupéré sur les Anglais en 1369. Il se constitue ainsi un vaste ensemble entre possessions anglaises et domaine français, qu'il cherche à organiser sur le modèle royal.

Mais ses ambitions sont freinées, d'abord par son propre frère, Charles V, qui au nom de l'État naissant ne veut pas d'une principauté trop forte, puis par les contradictions internes à cet ensemble qui se compose en réalité de trois morceaux bien distincts même si deux d'entre eux, l'Auvergne et le Poitou, ont déjà connu un passé commun sous Alphonse de Poitiers au XIIIe siècle.

L'Auvergne, la dernière province énumérée dans la titulature du duc, constitue le parent pauvre de l'apanage. Ses revenus sont médiocres malgré la présence de la grande route nord-sud vers le Languedoc. De plus, elle devient dans la deuxième moitié du XIVe siècle une des zones privilégiées des razzias des bandes de routiers car elle offre de multiples refuges fortifiés.

C'est donc dans ce contexte que le jeu des pouvoirs et des contre-pouvoirs se met en place...

[Lire la suite \(Persée\)](#)